

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cinq (05) Elèves Professeurs d'Education Physique et Sportive à former à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS), pour le compte du Ministère des Sports et des Loisirs, dans le centre unique de Ouagadougou

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du DEUG II ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont composés comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un certificat de visite et de contre-visite attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS)

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves physique et sportive.

1^{er} jour : les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-dessous :

- 7H30mn-10H30mn : biologiecoef.3
- 11H 30mn-13H 30mn : culture généralecoef.2

2^e jour : les épreuves physique et sportive (coef 5) portent sur :

- des épreuves d'athlétisme :

* un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;

* un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;

* deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les Femmes)

- une épreuve de sport collectif: Basket-ball, Football, Hand-ball, Volley-ball (au choix).

- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physique et sportive est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et de celles des épreuves physique et sportive.

Une moyenne de notes au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de trois (03) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de vingt cinq (25) Elèves Maîtres d'Education Physique et Sportive dont quinze (15) hommes et dix (10) femmes à former à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS), pour le compte du Ministère des Sports et des Loisirs, dans le centre unique de Ouagadougou.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de

- la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
 - un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
 - une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
 - un certificat de visite et de contre-visite attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS).

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves physique et sportive.

1^{er} jour : les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-dessous :

- 7H30mn-10H30mn : biologiecoef.3
- 11H 30mn-13H 30mn : culture généralecoef.2

2^e jour : les épreuves physique et sportive (coef 5) portent sur :

- des épreuves d'athlétisme :

- * un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;
- * un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;

* deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les Femmes)

- une épreuve de sport collectif: Basket-ball, Football, Hand-ball, Volley-ball (au choix).

- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physique et sportive est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et de celles des épreuves physique et sportive.

Une moyenne de notes au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National